



GRUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 47 du 16 octobre 2014

GT CHORUS - Déplacement Temporaire - Frais de déplacement du 23 septembre 2014

Les Organisations Syndicales ont été conviées à ce groupe de travail pour faire un bilan sur l'application Chorus-DT Frais de déplacement. Il a été aussi proposé de nous faire une démonstration sur écran.

L'ensemble des Organisations Syndicales a dénoncé le fait que cette application ait été déployée dans le réseau en mai 2014 après une très courte période d'expérimentation par 5 directions pilotes.

Aucun bilan n'a été présenté après cette expérimentation, et encore moins une démonstration, qui l'eût été plus judicieux de présenter avant la généralisation.

L'ensemble des Organisations Syndicales a dénoncé le contexte dans lequel se tient ce Groupe de Travail :

- la mise en route du nouveau régime indemnitaire ;
- les mauvaises conditions de travail dues aux suppressions d'emploi et aux réductions budgétaires qui engendrent le manque de moyens humains et matériels dans les services ;
- la généralisation de cet outil informatique malgré des difficultés d'utilisation avérées ;
- le retard dans les remboursements : les agents engagent donc des frais pour exercer leurs missions de service public.

Pour sa part la délégation **F.O.-DGFIP**, dans sa déclaration liminaire, a dénoncé la précipitation du déploiement de cette application alors qu'AGORA aurait pu permettre encore quelques mois les remboursements de frais de déplacement.

L'état actuel de cet outil et de son utilisation fait que les agents font des avances de trésorerie à l'État pour exercer leurs missions de service public.

Nous avons donc demandé la suspension de cette application le temps de parfaire son utilisation.

Réponse de l'Administration :

Il n'est pas possible de faire marche arrière.

La e-formation, vivement critiquée par les Organisations Syndicales, n'a pas été le mode unique de formation, il y a eu aussi de la formation « présentielle » !

L'application fonctionne bien dans d'autres ministères.

L'administration n'a aucune intention de réduire les coûts budgétaires des frais de déplacement.

Selon les propos tenus par l'administration, tout va bien, alors que les Organisations Syndicales n'ont que des remontées négatives de ce nouveau dispositif ! Il a été confirmé que l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État) avait eu connaissance des remontées du terrain. Les Organisations Syndicales ayant émis des doutes quant au suivi des remontées du terrain.

Le coût financier de l'application a été abordé, il représente 70 000 € par an.

Après ces quelques réponses de l'Administration, la délégation **F.O.-DGFIP** est intervenue afin d'exposer plusieurs points :

- les problèmes rencontrés par certains collègues, notamment les agents des équipes de renfort, qui rencontrent des problèmes dus à la lourdeur de la saisie dans cette application, et aussi dus au retard de remboursement engendrant des avances de trésorerie importantes ;
- les problèmes d'ordre relationnel dans les services aussi bien entre collègues qu'avec les supérieurs hiérarchiques du fait du temps important passé sur l'application pour effectuer les demandes de remboursement ;
- le renoncement de certains collègues du fait de la complexité de ce nouvel outil ;
- enfin, pour **F.O.-DGFIP** si l'application fonctionne bien dans d'autres ministères (Culture et Agriculture), c'est peut-être tout simplement parce que les agents de ces ministères n'ont pas les mêmes contraintes que nos collègues quant aux déplacements. L'organisation et l'importance de notre réseau de proximité engendrent des frais de déplacements beaucoup plus importants !

Plusieurs « tours de table » ont eu lieu afin d'exposer les différents problèmes rencontrés par nos collègues, pour arriver à la conclusion suivante :

Il n'est pas question de faire marche arrière, mais en contre partie aucune avancée n'est proposée !

Pour **F.O.-DGFIP**, ce dossier n'est pas clos. Il est hors de question que les collègues paient pour travailler.

Déclaration liminaire

Un groupe de travail « frais de déplacement » s'était tenu le vendredi 15 novembre 2013. Suite à ce GT, **F.O.-DGFIP** avait noté des avancées concrètes. Cela reste cependant insuffisant et nous réitérons notre demande de revalorisation de l'indemnisation des frais kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service, sur la base du barème appliqué aux contribuables.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** revendique la révision des taux de remboursement des frais de mission et la prise en compte des frais réellement exposés par les agents appelés à se déplacer pour les besoins de leurs missions.

Lors de ce GT du 15 novembre 2013, il avait été présenté aux organisations syndicales Chorus-DT, application en expérimentation depuis le 5 novembre 2013 dans 5 directions.

Dès lors, **F.O.-DGFIP** avait demandé à la Direction Générale de prendre le temps qu'il faudrait pour effectuer le déploiement de ce nouveau dispositif. Chorus-DT remplace AGORA en vue de l'arrêt de cette application qui sera en fait définitif avec le déploiement de SIRHIUS.

Mais, à ce jour, aucune information n'est donnée sur ce déploiement. Un calendrier a-t-il été arrêté ?

Alors qu'AGORA pouvait fonctionner encore quelques mois, la généralisation de la saisie des demandes de remboursement de frais dans Chorus-DT n'a-t-elle pas été précipitée ?

Selon les échos qui nous sont parvenus, le dispositif est perfectible. Toutes les remontées des départements expérimentateurs ont-elles été prises en compte ?

Alors que les 5 directions pilotes avaient commencé le 3 février 2014 l'exclusivité des remboursements par Chorus-DT, d'autres directions ont basculé à leur tour dès le 19 mai 2014.

Au 10 septembre : + de 40 000 états de frais avaient été déposés : combien ont été remboursés ?
+ de 15 000 connexions par jour, mais quelle est la durée moyenne par agent ?

Depuis 4 ans, le point d'indice est gelé, et le gouvernement attend 2017 pour éventuellement faire un geste envers les fonctionnaires.

Cette année la prime de rendement cette année a été de 120 € sans que les agents aient eu connaissance de la raison de cette baisse.

La prime d'accueil, la refonte des régimes indemnitaires, tous ces sujets feront bientôt l'objet de Groupe de Travail, donc nous ne développerons pas aujourd'hui. Nous n'aborderons pas non plus aujourd'hui les conditions de vie au travail.

Mais l'accumulation de tous ces dossiers qui sont autant de contentieux fait que la température du terrain monte sérieusement. On parle beaucoup du réchauffement de la planète, mais il y a aussi l'échauffement des esprits chez les agents de la DGFIP !

Et aujourd'hui, parce que la Direction Générale anticipe trop vite une application informatique, les agents font des avances de trésorerie à l'État pour exercer leurs missions de service public.

Dans cette période de perte de pouvoir d'achat, c'est inadmissible !

Aussi, **F.O.-DGFIP** demande la suspension de cette application le temps de parfaire son utilisation par des simplifications de saisie, ainsi que la réduction des délais de remboursement.

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfp.fr - web : <http://www.fo-dgfp.fr>
C.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL